

Les aides à la mobilité internationale 2024/2025

Chaque année, l'Institut d'Optique alloue des aides à la mobilité conçues pour diminuer les coûts induits par une mobilité à l'international.

Tous les élèves, y compris les élèves en apprentissage, peuvent déposer une demande.

La Commission d'attribution des aides à la mobilité internationale est constituée :

- Du Directeur Général Adjoint à l'Enseignement, Raphaël CLERC, qui la préside
- De la Responsable du Service des Relations Internationales Nicole HALL
- De la Responsable Pédagogique des Relations Internationales Eirini PAPAGIANNOULI
- De la Responsable Administrative de l'Enseignement et de la Vie Étudiante, Delphy LEROUX
- De l'Adjointe à la Responsable Administrative de l'Enseignement et de la Vie Étudiante, Caroline RAYER

Les dossiers incomplets lors de la commission ne seront pas examinés :

- Pour l'allocation d'une aide la mobilité Erasmus+ études ou stage, un learning agreement est obligatoire
- Pour l'allocation d'une aide à la mobilité stage, votre stage doit obligatoirement être validé par l'école
- Pour l'allocation de toutes les aides décrites ci-dessous, des justificatifs concernant votre statut boursier, vos revenus (ou ceux de vos parents), les assurances requises et votre RIB sont également obligatoires

La commission examine le cas de tout élève qui part en études ou en stage, mais les aides aux études à l'international sont prioritaires.

Date limite de dépôt de candidature	Type de mobilité	Date de départ
6 janvier	Stage 3A	2 ^{ème} quinzaine février
14 février	Stage 2A	2 ^{ème} quinzaine avril
5 mai	Stage 1A	Cas exceptionnels (ex. élève classique en 1A qui devient CFA en 2A)
31 mai	Études en 3A	Août, septembre ou octobre

Les aides régionales

Les élèves à Bordeaux peuvent bénéficier de la bourse de la région Nouvelle-Aquitaine *non-cumulable* pour études et stages et sont encouragés à y postuler.

Les élèves à St Etienne peuvent bénéficier de la bourse Rhône-Alpes en passant par l'Université Jean Monnet.

La bourse IDEX de l'Université Paris Saclay

La bourse IDEX de l'Université Paris Saclay est une aide *cumulable* d'excellence académique pour vos stages. Elle est compétitive, basée sur le mérite, mais généreuse. Des posters la concernant seront affichés dans nos locaux.

L'aide à la mobilité ERASMUS +

L'aide à la mobilité Erasmus est attribuée aux élèves partant en semestre dans un établissement d'accueil avec lequel l'IOGS a un accord.

L'aide à la mobilité Erasmus peut également être attribuée aux élèves partant en stage.

Finalité	Études dans l'Union Européenne (+ Norvège, Islande et Turquie) principalement
Durée du séjour	2 à 12 mois
Type d'aide	Aide pour études dans l'Union Européenne (+ Norvège, Islande et Turquie) prioritairement, exceptionnellement stages
Conditions	L'aide études ne peut être attribuée que s'il existe un accord Erasmus préalable entre l'IOGS et l'établissement d'accueil
Montant de l'aide	Montant par mois études selon le pays et le barème établi par l'Agence Erasmus+ En 2024 : 300 à 400 EUR études, 450 à 500 EUR stages ; prime écologique et boursière possibles) 80% du total versé au départ, les 20% restant après réception du rapport final Erasmus à remplir en ligne

L'aide à la mobilité AMI CROUS

L'aide à la mobilité international du CROUS est réservée aux boursiers et est cumulable.

Finalité	Études ou Stages ou à l'international
Durée du séjour	2 à 9 mois
Type d'aide	Aide sociale, réservée aux boursiers sur critères sociaux du CROUS, même échelon 0
Montant de l'aide	En 2024 : 400 EUR par mois de formation, versée mensuellement par l'Institut d'Optique

Résultats de la commission :

Les demandeurs seront individuellement avisés des décisions par mail. Les aides seront versées par virement (en aucun cas une compensation ne sera effectuée sur le montant des frais de scolarité à payer pour 2024-2025).

Le dossier de demande est constitué d'un questionnaire, vous pouvez y accéder avec le lien ou le QR code suivants :

<https://interview.eloquant.cloud/m2/itw/answer/oCqm7dKrc3v4vRxz77LIQA>

